

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

Nombre de membres :Afférents au conseil Municipal : **31**En exercice : **31**Qui ont pris part à la délibération : **30**Dont pouvoirs : **4**Date de la convocation : **05/03/2021**Date d'affichage : **15/03/2021**

L'an **deux mil vingt et un, le onze mars, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, M. Nicolas BARAY, Mme Chantal PUCCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, Mme Linda PERRINE, M. Tony RODRIGUES, M. Mike BROUNAIS, M. Thierry ANNAERT, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Étaient absents excusés : M. Emmanuel DEVAUX, Mme Caroline SAINT, Mme Harmonie LE BORDAIS, Mlle Elise MALLE, Mme Charlène GOSSELIN.

Procurations : M. Emmanuel DEVAUX en faveur de M. Thierry ANNAERT, Mme Caroline SAINT en faveur de Mme Linda PERRINE, Mme Harmonie LE BORDAIS en faveur de Mme Chantal PUCCEL, Mme Charlène GOSSELIN en faveur de Mme Christine SALMON.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN, élue à l'unanimité.

OBJET : Budget Principal - Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Madame le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire.

En effet cette étape permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une procédure obligatoire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1, L4311-1 et L5211-26), informe des orientations budgétaires pour 2020 et invite le Conseil Municipal à débattre sur ces orientations. Dans ce cadre, Madame le Maire propose d'ouvrir le débat, les thématiques présentées dans le rapport d'orientations budgétaires, c'est à dire sur :

1. Le contexte géopolitique, économique et financier mondial,
2. Environnement macroéconomique : situation de la France
3. Le projet de Loi de Finances 2021 et ses impacts pour les collectivités locales,
4. Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune,
5. Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020,
6. Les éléments de contexte budgétaire communaux (niveau des charges de structures et situation des budgets annexes assainissement et eau potable),
7. Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement,
8. Conclusion

Après exposé détaillé au vu du rapport d'orientations budgétaires,

VU le rapport d'orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de l'invitation de Madame le Maire à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2021.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Vire et publication par voie
d'affichage le 17/03/2021

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Christine SALMON